



LES COURSES HIPPIQUES

ENTREZ AU CŒUR
DES COURSES HIPPIQUES



DEVENEZ
COMMISSAIRE
DES COURSES



INFOS & INSCRIPTIONS

WWW.FNCH.FR

VOTRE MISSION

Agréé(e) par le Ministère de l'Intérieur, vous faites appliquer les codes des courses au Trot et au Galop afin de garantir la sécurité et la régularité des courses hippiques sur les hippodromes. Dans le cadre d'une réunion hippique comportant en général 6 à 9 épreuves, vous intégrez une équipe de 4 commissaires : les décisions sont prises collégialement concernant l'application des codes.

En rejoignant le corps des commissaires, vous faites partie intégrante de l'univers des courses hippiques en étant au cœur de l'action et au plus proche des socioprofessionnels, jockeys et entraîneurs.

VOTRE AGRÉMENT

Votre demande d'agrément doit être présentée à une société de courses, qui la transmet pour instruction à la Fédération Nationale des Courses Hippiques. Au terme d'un parcours de formation et après passage d'un examen, vous devenez commissaire des courses, autorisé à intervenir sur tous les hippodromes de France. Vous êtes habilité(e) par une ou plusieurs sociétés de courses et vous choisissez votre planning d'activité en fonction de vos disponibilités.

À AMIENS, BIARRITZ, CAGNES SUR MER, CHARTRES, CHERBOURG,
LAVAL, LYON, MORLAIX, PORNICHET, STRASBOURG, VICHY,
ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS...

NOS 235 HIPPODROMES VOUS ATTENDENT !



Cavalier
ou non



Expérimenté ou
débutant dans les
courses hippiques



Actif ou
retraité

BIENVENUE DANS LA PASSION DES COURSES HIPPIQUES

POUR POSTULER VOUS DEVEZ



Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 75 ans



Ne pas être titulaire d'une licence de jockey,
gentleman ou entraîneur



À VOUS DE JOUER

RENDEZ-VOUS SUR

WWW.FNCH.FR

Rubrique **> Devenir Acteur**